
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE D'AMFREVILLE-LA-MIVOIE**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Cette note répond donc à une obligation pour la commune. Elle sera, comme le Budget Primitif 2026, disponible sur le site internet de la ville. Le C.F.U retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2025.

I. La section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (centres de loisirs, crèche, activités culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, dotations et compensations de la Métropole, à diverses subventions.

A la clôture de l'exercice 2025, le C.F.U du budget principal fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

	PREVISIONS	REALISE
<i>Recettes de fonctionnement</i>	3.488.608,00	3.518.255,36

Les recettes de fonctionnement 2025 se sont élevées à 3.518.255,36 ; elles sont proches du prévisionnel, et en légères hausse par rapport au CFU 2024 (3.483.904,56 soit + 34 350,80 €)

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2025

Chapitre	CFU 2025
013 - Atténuation de charges	31 222,57
70 - Produits des services	225 577,10
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	766 779,26
731 - Fiscalité locale	1 831 418,66
74 - Dotations, subventions et participations	620 806,74

75 - Autres produits de gestion courante	42 004,03
76 - produits financiers	447
TOTAL	3 518 255,36

A noter que les recettes du *chapitre 73* (impôts et taxes + fiscalité locale) représentent près de 74 % des recettes totales de fonctionnement. Ce taux élevé depuis plusieurs années s'explique aisément par le dynamisme des recettes liées aux impôts locaux (augmentation des bases + assiette élargie avec la construction de nouveaux logements) en dépit de taux communaux qui sont restés identiques depuis 2013.

La *légère augmentation des recettes de cette année* par rapport à l'année précédente s'explique en grande partie par une participation financière de la CAF envers la petite enfance revue à la hausse (+11 K €), des compensations en hausse pour perte de la taxe additionnelle sur les droits de mutation versées par le conseil départemental (+14 K €), et des recettes supplémentaires liées au fonctionnement de certains services municipaux (crèche, Accueils Collectifs de Mineurs...).

Si la pression fiscale sur le foncier reste assez importante, *comparativement avec les taux d'imposition sur le foncier bâti de communes de la Métropole Rouen Normandie présentant des similitudes ou des proximités géographiques avec la commune, ces taux se situent désormais dans la bonne moyenne.*

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement est en diminution constante depuis 2014 : l'effort de contribution au redressement des finances publiques commencé en 2014 se traduit par une perte annuelle de recettes à ce titre d'environ **263 000 €**. **où une perte cumulée depuis cette date d'environ 2,5M d'euros.**

L'augmentation des dotations nationales de péréquation et de solidarité n'ont pas compensé la perte annoncée de la DGF. Par ailleurs, les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont stables par rapport à 2024.

Le chapitre 74 présente dans sa globalité *une diminution de 67 K €* par rapport à 2024, pour les raisons suivantes : versements exceptionnels en 2024 d'une dotation d'Etat de 7248 € pour le recensement de la population et d'une subvention de près de 30 K € par l'OFB, auxquels s'ajoute une baisse de la DGF de 12 K €.

b) Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, la délégation du service de restauration scolaire et municipale, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

A la clôture de l'exercice 2025, le C.F.U du budget principal fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

	PREVISIONS	REALISE
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	3.884.358,00	3.350.037,75

Les dépenses de fonctionnement 2025 se sont élevées à 3.350.037,75 €, en baisse par rapport au CFU 2024 (3.407.452,67 € soit - 57 414,92 €)

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2025

Chapitre	CFU 2025
011 - charges à caractère général	982 484,72
012 - charges de personnel	2 073 521,42
65 - Autres charges de gestion courante	259 538,14
66 - charges financières	8 498,87
67 - charges exceptionnelles	918,60
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	25 076,00
TOTAL	3 350 037,75

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les primes d'assurances, les contrats de maintenance...

La relative stabilité de ce chapitre entre l'exercice 2024 et 2025 (+ 30 K € dont la cause principale est l'augmentation des coûts énergétiques de 17 K €) s'explique principalement par les efforts de gestion continus de la part des services et de la municipalité depuis les derniers exercices, qui ont permis de contenir la progression des autres achats et charges de ce chapitre qui représentaient en 2012 un montant de 884 763 €.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (salaires, charges, formation, assurances, prestations sociales etc...). Il représente la somme de 2 073 521,42 € soit environ 62% des dépenses réelles totales de fonctionnement de la ville, et *une diminution sensible par rapport à 2024 (- 69 615,69 €)*, en dépit du GVT qui est généralement de l'ordre de 3.5 % par an. Le ratio charges de personnel par rapport aux dépenses totales de fonctionnement, qui reste très important, contraint la collectivité dans ses marges de manœuvre.

Chapitre 66 - Intérêts de la dette : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette. Une baisse conséquente et régulière des frais financiers, la collectivité n'ayant plus recouru à l'emprunt depuis 2007 (55000 € en 2012 soit -84 % entre 2012 et 2025).

II. La section d'investissement

a) Les recettes d'investissement

A la clôture de l'exercice 2025, le C.F.U du budget principal fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

	PREVISIONS	REALISE
<i>Recettes d'investissement</i>	2.119.159,00	710.571,95

Les recettes d'investissement 2025 se sont élevées à **710 571,95 €**, *en nette hausse par rapport au CFU 2024 (+ 566 141,30 €)* provenant pour l'essentiel de l'augmentation importante d'une recette d'ordre entre sections et non d'une recette réelle (article 1068 qui passe de 68 230 à 338 697), de l'encaissement d'un emprunt à amortissement différé avec la Banque des Territoires de 250 K €, ainsi qu'un FCTVA en augmentation de 30K € / 2024.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2025

Chapitre	CFU 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA..)	44 129
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	338 697,55
13 - Subventions	49 184,40
16 - Emprunts et dettes assimilées	250 000
27 - Immobilisations financières	3 485
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	25 076
TOTAL	710 571,95

b) Les dépenses d'investissement

A la clôture de l'exercice 2025, le CFU du budget principal fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

	PREVISIONS	REALISE
<i>Dépenses d'investissement</i>	1.852.368,00	426.232,55

Les dépenses d'investissement 2025 se sont élevées à 426 232,55 €, en légère hausse par rapport au CFU précédent (+ 54 172,46 €).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2025

Chapitre	CFU 2025
16 - Emprunts et dettes assimilées	94 710,80
21- Immobilisations corporelles	331 521,75
TOTAL	426 232,55

III. Les données synthétiques du Compte Financier Unique 2025

BALANCE GENERALE DE L'EXERCICE 2025

	PREVISIONS	REALISE
DEPENSES TOTALES	5.736.726,00	3.776.270,30
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	3.884.358,00	3.350.037,75
<i>Dépenses d'investissement</i>	1.852.368,00	426.232,55
RECETTES TOTALES	5.607.767,00	4.228.827,31
<i>Recettes de fonctionnement</i>	3.488.608,00	3.518.255,36
<i>Recettes d'investissement</i>	2.119.159,00	710.571,95
<i>Résultats de l'exercice en investissement</i>		+ 284.339,40
<i>Résultats de l'exercice en fonctionnement</i>		+ 168.217,61
<i>Résultats antérieurs reportés investissement</i>		- 221.024,84
<i>Résultats antérieurs reportés fonctionnement</i>		+ 395.750,00
<i>Solde 2025 (Investissement)</i>		+ 63.314,56
<i>Résultat de clôture (Fonctionnement)</i>		+ 563 967,61
<i>Différence entre les restes à réaliser (Investissement)</i>		- 421 338,94
<i>Résultat cumulé Investissement</i>		- 358 024,38
<i>Résultat cumulé Fonctionnement</i>		+ 563 967,61
Total Résultat cumulé à la fin de l'exercice		+ 205.943,23

Fait à Amfreville-la-Mivoie, le 28 avril 2026
Le Maire,
Hugo LANGLOIS.

